

Rapport annuel 2012

Comité de suivi Osisko Malartic

Mars 2013

Note :

Ce rapport annuel 2012 du Comité de suivi Osisko Malartic (Comité) a été préparé par le coordonnateur du Comité puis révisé par les membres du conseil d'administration.

Pour plus de détails sur le Comité, vous êtes invités à consulter notre site Internet.au : www.comitesuiviosisko.com

Adresse courriel :

info@comitesuiviosisko.com

Dénomination sociale	La dénomination sociale de la société est « Comité de suivi Osisko Malartic » (Comité)
Incorporation	Le Comité est enregistré auprès du Registraire des entreprises du Québec, en vertu de la Loi sur les compagnies, partie IV, le constituant en personne morale sous le numéro # 1167417162 en date du 1 ^{er} juin 2011.
Siège social	Le siège social est situé au 866, rue Royale, suite 103, Malartic (Québec) J0Y 1Z0
Année financière	L'année financière est établie du 1 ^{er} septembre au 31 août de chaque année

Coordonnateur :

Serge Paquin

819.757.2118 (bur.)

819.856.9757 (cell.)

s.paquin@comitesuiviosisko.com

Table des matières

CHAPITRE 1 – LE COMITÉ DE SUIVI OSISKO MALARTIC	3
1.1 HISTORIQUE ET INCORPORATION	3
1.2 MANDAT.....	3
1.3 MISSION.....	4
1.4 ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2012.....	6
CHAPITRE 2 – AXES D’ACTION	14
2.1 PLAN D’ACTIONS 2012-2013	14
2.2 AXE - ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE	19
2.2.1 CONSEIL D’ADMINISTRATION EN 2012	
2.2.2 FINANCEMENT	
2.2.3 STRUCTURE DÉMOCRATIQUE	
2.3 AXE - ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE	32
2.3.1 PRINCIPAUX DOSSIERS	
2.3.2 RÉUNION D’INFORMATION PUBLIQUE	
2.4 AXE - RENCONTRES ET PARTICIPATIONS	33
2.5 AXE – COMMUNICATION	36
2.5.1 PLAN DE COMMUNICATION	
2.5.2 ENTREVUES ET CONFÉRENCES	
2.5.3 SITE INTERNET DU COMITÉ	
ANNEXE 1 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE	
ANNEXE 2 – CHRONIQUES « LE COMITÉ DE SUIVI OSISKO VOUS INFORME ! »	
ANNEXE 3 – COMPTE RENDU, RÉUNION D’INFORMATION PUBLIQUE, OPÉRATIONS DE SAUTAGE À LA CANADIAN MALARTIC	

CHAPITRE 1 – LE COMITÉ DE SUIVI OSISKO MALARTIC

1.1 HISTORIQUE ET INCORPORATION

Lors des rencontres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), les citoyens de Malartic, certains organismes communautaires et groupes écologiques ainsi que la Corporation minière Osisko (Osisko) ont signalé l'importance de mettre en place rapidement, une fois le projet minier accepté, un comité de suivi prenant en compte les principes du développement durable. Animée par le souci de transparence et d'écoute, Osisko souhaite volontairement mettre en place les assises de ce comité, lui permettant ainsi d'assurer une présence active au sein de la communauté de Malartic. C'est pourquoi Osisko a demandé à la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, de mettre en place le comité de suivi.

Le Comité de suivi Osisko Malartic a obtenu ses lettres patentes du Registraire des entreprises du Québec, en vertu de la Loi sur les compagnies, le 1^{er} juin 2011 (NEQ 1167417162).

1.2 MANDAT

LE DEVOIR FONDAMENTAL DU COMITÉ : REPRÉSENTER LA POPULATION

LE DROIT FONDAMENTAL DU COMITÉ : ÊTRE AU COURANT

MANDAT

Le mandat est provisoirement défini comme suit, mais pourrait subir éventuellement des modifications :

- Se tenir informé en tout temps des activités d'Osisko, en cours et en préparation, dans l'ensemble des aspects du projet et des opérations minières;
- Informer la communauté des activités de construction, d'exploitation et de restauration, des impacts anticipés de ces activités, des mesures d'atténuation ainsi que du programme de surveillance environnemental;
- Recueillir et transmettre avec diligence à Osisko les questions, les inquiétudes et les préoccupations de la communauté, des groupes d'intérêt et autres parties prenantes;
- Recueillir et donner suite, avec diligence, aux demandes d'information, plaintes ou autres requêtes de la population relativement aux opérations d'Osisko;
- Assurer le suivi des demandes, des plaintes ou des requêtes formulées au Comité;
- S'assurer de la réalisation du projet selon les ententes initiales et examiner les suivis réalisés par le promoteur et les ministères concernés (Rapport du BAPE, juillet 2009);
- Informer Osisko des situations conflictuelles avérées ou potentielles;
- S'assurer que toutes les parties prenantes concernées aient l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et leurs interrogations sur le projet;

- Effectuer une veille continue de la situation en matière d'emplois et autres retombées économiques directement liés au projet afin de s'assurer des impacts locaux et régionaux du projet;
- Participer, avec Osisko, au développement d'un protocole de suivi dans une perspective de gestion intégrée du projet;
- Produire, colliger et fournir à toutes les parties prenantes (communauté, municipalité et Osisko) les informations pertinentes concernant :
 - ✓ Les préoccupations sociales;
 - ✓ Les impacts économiques (notamment en mettant à jour la situation des emplois et des autres retombées économiques directement liés au projet);
 - ✓ Les questions de santé et de sécurité pouvant affecter la communauté;
 - ✓ Les performances environnementales;
 - ✓ Les impacts environnementaux.
- Apporter des recommandations ou des commentaires au moment opportun.

Certains points ne font pas partie du mandat du Comité :

- Gestion des opérations minières de la Canadian Malartic et de la Corporation minière Osisko;
- Conditions d'emploi et conventions collectives;
- Attribution de contrats à des entrepreneurs ou fournisseurs externes.

1.3 MISSION

Le Comité de suivi Osisko Malartic (Comité) a pour mission d'agir comme agent de liaison entre la population et Osisko, dans le but de travailler à l'édification d'une collectivité durable, de prévenir des problèmes susceptibles de survenir ou, le cas échéant, d'en favoriser une résolution rapide et efficace. Le Comité a aussi pour mission de discuter de toute question ou problématique entourant le projet et l'exploitation ayant un impact réel ou potentiel significatif sur la communauté ou son milieu de vie.

Le Comité privilégie une approche de gestion intégrée qui favorise la réalisation du projet minier dans un cadre rassurant pour la communauté. De par son envergure et sa permanence durant toute la durée des périodes de construction, d'exploitation et de fermeture du site minier, le Comité assure la mémoire collective des activités associées au projet minier.

Dans son rapport du # 260 de juillet 2009, le BAPE, citant une étude de Gagnon et al. (2006, p. 63), estime que dans une perspective de gestion intégrée « les comités de suivi auraient avantage à regrouper les répercussions sociales, économiques et biophysiques du changement, afin d'assurer un suivi qui ne relève pas seulement de l'exercice de la conformité à la norme environnementale, mais qui englobe l'ensemble des changements et des répercussions » (BAPE, 2009, p. 107). Il estime également que « Le mandat du comité, sans s'y limiter, devrait viser à s'assurer de la réalisation du projet selon les ententes initiales, à examiner les suivis réalisés par

le promoteur et les ministères concernés, à assurer les échanges avec la communauté de Malartic, de même qu'à fournir un lieu de consultation pour l'évolution du projet et l'évaluation de futurs projets du promoteur.

Extrait du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – Projet minier aurifère Canadian Malartic, juillet 2009, chapitre 5 – La santé et la qualité de vie, Les structures de suivi, page 80 :

« Avis – La commission d'enquête est d'avis que, pour le suivi du projet, un comité neutre et représentatif du milieu touché devrait être formé le plus rapidement possible. Il devrait répondre à toutes les conditions requises pour assurer son succès et une entente devrait être convenue entre les membres afin d'encadrer son fonctionnement et son financement. »

Extrait du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – Projet minier aurifère Canadian Malartic, juillet 2009, chapitre 9 – Pour une gestion intégrée du suivi du projet, page 109 :

« Avis – La commission d'enquête est d'avis que le comité de suivi proposé par le promoteur devrait être élargi afin de représenter les divers acteurs du milieu et d'assurer la gestion intégrée des divers suivis et comités associés au projet et misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Ce comité de développement durable devrait être formé le plus rapidement possible et être entièrement financé par le promoteur. »

Le Comité ambitionne d'être allumé, créatif, dynamique et constructif, pour créer dans la concertation, un milieu de vie dont chaque Malarticois/coise pourra être fier(e) car tous et toutes doivent bénéficier de la présence de la Corporation minière Osisko dans leur vie.

Le Comité n'a aucun pouvoir coercitif ni autorité autre que morale pour accéder à l'information et à l'utiliser à bon escient pour aider à faire avancer les dossiers. Le Comité entend donc se comporter de façon à mériter le respect puis la confiance de tous les intervenants du milieu. Le Comité en demande autant à son égard. Nous sommes des pionniers agissant de bonne foi sans idées préconçues et nous travaillons à créer un modèle qui servira de référence pour d'autres compagnies minières dans le monde. Notre mission vise également à contribuer à ce que la présence de la mine Canadian Malartic de la Corporation minière Osisko ait la meilleure issue possible. La meilleure issue, c'est l'atténuation maximale des inconvénients, l'évitement des malheurs sociaux et environnementaux et la génération d'un maximum d'avantages économiques, sociaux et culturels pour la prochaine génération autant que celle-ci.

1.4 ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2012

COMITÉ SUIVI OSISKO - MALARTIC

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2012

**Denise Roy-Paquin, b.a.a.
pour COMPTA/TEXTE INC.**

COMITÉ SUIVI OSISKO - MALARTIC

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2012
(non vérifié)

Avis au lecteur	2
Résultats	3
Surplus accumulé	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6



AVIS AU LECTEUR

J'ai compilé, à partir des renseignements fournis par le Conseil d'administration, le bilan du Comité de suivi Osisko - Malartic au 31 août 2012, ainsi que les états des résultats et du surplus accumulé de l'exercice annuel terminé à cette date.

Nous n'avons procédé ni à une vérification ni à un examen des données, et nous n'avons pris aucune autre mesure pour nous assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.

Denise Roy-Paquin, b.a.a.
pour COMPTA/TEXTE INC.

Malartic, (Québec)
Le 02 octobre 2012

COMITÉ SUIVI OSISKO – MALARTIC**RÉSULTATS**

exercice terminé 31 août 2012

(non vérifié)

	2012	2011
	(12 mois)	(3 mois)
REVENUS		
Corporation Osisko Malartic	100,000 \$	\$
Revenus d'intérêts	269	
TOTAL DES REVENUS	100,269	
FRAIS D'EXPLOITATION		
Amortissement des frais de constitution	45 \$	180 \$
Salaires et bénéfices sociaux	71,731	2,753
Ass générale annuelle et publique	4,444	
Assurance	906	
Abonnements et cotisations	267	
Frais de déplacements	1,362	98
Frais de déplacements du CA	356	
Frais de repas et de représentation	1,290	
Fournitures de bureau	1,727	113
Timbres et messageries	94	
Fournitures informatiques	399	
Loyer	7,148	
Location d'équipement	200	
Télécommunications	3,758	
Internet et site		
Web	561	
Réparations et entretien	144	
Service de technicien site Web	2,777	
Publicité, promotions et impression	10,434	2,429
Frais comptables	802	
Frais légaux	1,457	
Honoraires professionnels	807	
Intérêts et frais bancaires	72	
TOTAL DES FRAIS D'EXPLOITATION	110,781 \$	5,573 \$
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS		
Mobilier de bureau et matériel	3,706 \$	
Équipement informatique		1,638 \$
TOTAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	3,706 \$	1,638 \$
TOTAL DES DÉPENSES	114,487 \$	7,211 \$
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	(14,218) \$	(7,211) \$

COMITÉ SUIVI OSISKO - MALARTIC**Surplus accumulé**

exercice terminé 31 août 2012

(non vérifié)

	2012	2011
	(12 mois)	(3 mois)
SOLDE AU DÉBUT	41,468 \$	48,679 \$
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	(14,218) \$	(7,211) \$
SOLDE À LA FIN	27,250 \$	41,468 \$

COMITÉ SUIVI OSISKO - MALARTIC**BILAN**

31 août 2012

(non vérifié)

	2012	2011
	(12 mois)	(3 mois)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	28,495 \$	38,976 \$
Frais imputables au prochain exercice	1,000	3,510
	29,495	42,486
ACTIF A LONG TERME		
Frais d'incorporation	0	45
Capital social	100	
	100	45
	29,595 \$	42,531 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2,345 \$	1,063 \$
	2,345	1,063
SURPLUS ACCUMULÉ	27,250	41,468
	29,595 \$	42,531 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur

COMITÉ SUIVI OSISKO - MALARTIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 août 2012
(non vérifié)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme à but non lucratif, ayant pour mission de faire le suivi entre les habitants de la ville de Malartic et la corporation minière Osisko.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité budgétaire dont celui de l'inscription des achats d'immobilisations aux dépenses de l'exercice.

COMITÉ SUIVI OSISKO - MALARTIC**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

exercice terminé le 31 août 2012
(non vérifié)

	Réel	Budget	Écart
REVENUS			
Corporation Osisko Malartic	100,000 \$	100,000 \$	0 \$
Revenus d'intérêts	269		269
TOTAL DES REVENUS	100,269	100,000	269
FRAIS D'EXPLOITATION			
Amortissement des frais de constitution	45 \$	\$	(45) \$
Salaires et bénéfices sociaux	71,731	72,800	1,069
Ass générale annuelle et publique	4,444	2,500	(1,944)
Assurance	906	500	(406)
Abonnements et cotisations	267	400	133
Frais de déplacements	1,362	1,880	518
Frais de déplacements du CA	356	750	394
Frais de repas et de représentation	1,290		(1,290)
Fournitures de bureau	1,727	2,000	273
Timbres et messageries	94	250	156
Fournitures informatiques	399	1,000	601
Loyer	7,148	6,900	(248)
Location d'équipement	200		(200)
Télécommunications	3,758	2,220	(1,538)
Internet et site			
Web	561		(561)
Réparations et entretien	144	200	56
Service de technicien site Web	2,777	2,000	(777)
Publicité, promotions et impression	10,434	10,000	(434)
Frais comptables	802	4,000	3,198
Frais légaux	1,457		(1,457)
Honoraires professionnels	807	2,000	1,193
Intérêts et frais bancaires	72	100	28
Imprévus		500	500
TOTAL DES FRAIS D'EXPLOITATION	110,781 \$	110,000 \$	(781) \$
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS			
Mobilier de bureau et matériel	3,706 \$	\$	(3,706)
Équipement informatique			
TOTAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	3,706 \$	0 \$	(3,706) \$
TOTAL DES DÉPENSES	114,487	110,000	(4,487)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	(14,218) \$	(10,000) \$	(4,218) \$

CHAPITRE 2 – AXES D’ACTIONS

2.1 PLAN D’ACTIONS 2012-2013

<u>Description sommaire</u>
<p>Le Comité de suivi Osisko Malartic désire se doter d'un plan d'actions annuel qui servira d'outil de travail et de contrôle afin de consigner, au fur et à mesure, l'avancement de ses objectifs le tout selon la méthode de gestion axée sur les résultats. À la fin de l'année financière ce document, une fois complété, permettra de témoigner des démarches et réalisations du Comité en lien direct avec ses divers mandats.</p> <p>Les axes d'actions au cours de l'année 2012-2013 sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Administration et gouvernance2. Environnement et qualité de vie3. Rencontres et représentation4. Communication

2.2 AXE D' ACTIONS – ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Résultats directs visés	Indicateur de rendement	Activités	Échéancier	Ressources requises (84%)
Le Comité aura signé une entente de financement à long terme avec Osisko	Protocole d'entente signé	Rencontre de négociation	Octobre 2012	Présidence et Secrétariat du Comité Prévisions budgétaires et plan d'actions
Le Comité aura rédigé un plan d'actions annuel	Plan d'actions 2012-2013	Rédaction et approbation du Plan d'actions par le conseil d'administration du Comité	Septembre 2012	Conseil d'administration et secrétariat du Comité
Les travaux du Comité permettront d'assurer une saine gouvernance et contribueront à une meilleure imputabilité vis-à-vis la population. Acquisition de compétences et renforcement de capacités du conseil d'administration	Rapport de vérification interne Procès-verbaux Code d'éthique Rapport de formation	Vérification comptable annuelle Rédaction et publication des procès-verbaux et du code d'éthique du Comité Formation des administrateurs	Juin 2013	Conseil d'administration et secrétariat du Comité Embauche d'un formateur Embauche d'une firme comptable
Le Comité aura développé de nouveaux partenariats	Nombre de rencontres avec de nouveaux partenaires	Garder des contacts réguliers avec les divers intervenants du milieu et identifier de nouveaux partenaires Participation à des congrès et colloques	Août 2013	Frais de déplacements, d'inscription et de représentation
Les participants à l'assemblée générale annuelle seront mieux informés des travaux du Comité	Taux de participation à l'assemblée générale et nombre de nouveaux membres actifs	Recrutement de nouveaux membres Organisation de l'assemblée Rapport annuel 2012	Novembre 2012	Secrétariat du Comité Membres du conseil d'administration Frais de publication et de location de salle
Le Comité aura maintenu des services professionnels	Appréciation des usagers Qualités des services offerts	Amélioration des outils d'information et didactique	Août 2013	Secrétariat du Comité Frais de mise à jour du site Internet
Le Comité aura comblé les postes d'administrateurs vacants	Nombre de postes comblés	Campagne de recrutement	Novembre 2012	Coordination et membres du conseil d'administration

2.3 AXE D' ACTIONS – ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

Résultats directs visés	Indicateur de rendement	Activités	Échéancier	Ressources requises Note : les frais liés à cet axe sont inclus aux autres éléments du Plan d'actions
La communauté de Malartic aura accès, sur une base mensuelle, aux données environnementales de la Canadian Malartic	Publication des données environnementales dans le journal local et au site Internet du Comité	Recueillir et transmettre à la communauté les résultats environnementaux et les impacts potentiels sur la qualité de vie des citoyens	Août 2013	Corporation minière Osisko Secrétariat du Comité Webmestre
La qualité de vie des citoyens de Malartic aura augmenté	Diminution du nombre de plaintes des citoyens Mesures d'atténuation aux opérations de la Canadian Malartic	Rencontre mensuelle avec Osisko Recueillir et transmettre l'information aux citoyens	Août 2013	Corporation minière Osisko Secrétariat du Comité Médias locaux et mise à jour du site Internet du Comité
Le Comité tissera des liens de travail plus étroit avec les ministères et partenaires concernés	Nombre de rencontres et de participations	Solliciter des rencontres d'information auprès des ministères suivants : MDDEP, Santé publique, Sécurité publique et Transport Québec Procéder à l'inventaire et participer à des colloques et forums d'intérêt	Juin 2013	Secrétariat du Comité Frais de déplacements et de représentation
Le personnel et les membres du conseil d'administration auront été mieux formés sur les enjeux environnementaux	Nombre de participation à des rencontres d'information	Demander la participation d'experts, issus des ministères et des partenaires, à des rencontres avec le Comité	Juin 2013	Conseil d'administration et coordination du Comité Ministères et partenaires concernés
La population de Malartic connaît les enjeux liés à leur environnement	Nombre de publications et de réunion publique d'information	Organisation, promotion et animation des réunions publiques Publication de chroniques et d'articles dans les médias	Août 2013	Conseil d'administration et coordination du Comité Frais de réunions et de publicité
La mission et les mandats du Comité sont respectés	Rapport annuel	Rédaction du rapport annuel	Novembre 2012	Conseil d'administration et secrétariat du Comité

2.4 AXE D' ACTIONS – RENCONTRES ET RÉUNIONS

Résultats directs visés	Indicateur de rendement	Activités	Échéancier	Ressources requises Frais de réunion, de déplacements et de représentation = 6%
La population de Malartic est mieux informée des enjeux liés à divers aspects touchant leur environnement	Nombre de publications et participation aux réunions publiques	Rédaction d'articles et de chroniques dans les médias Organisation d'assemblée publique d'information	Août 2013	Médias locaux et régionaux Site Internet du Comité Frais d'assemblée
Le Comité participe activement à des conférences, tables de concertation, forums et colloques sur l'industrie minière	Nombre de participations	Inscription et participation aux rencontres	Juin 2013	Frais d'inscription, de déplacements et de représentation
Le Comité siègera, à titre d'observateur, aux rencontres du Comité municipal mixte-industrie de la ville de Malartic	Nombre de participations aux rencontres mensuelles du CMMI	Participation aux rencontres et rédaction de rapports	Juin 2013	Présidence et coordination du Comité Frais de déplacements
Notre travail aura contribué à améliorer le positionnement du Comité au sein de la communauté	Qualité des rapports entre le Comité, la population, les divers partenaires et ministères	Sollicitations et participation à des rencontres Communication entre les intervenants	Juillet 2013	Conseil d'administration et coordination du Comité
Nos divers partenaires auront été sensibilisés à nos besoins et objectifs	Nombre de communications établies et pertinence de l'information	Communication auprès des intervenants et partenaires	Juin 2013	Conseil d'administration et coordination du Comité

2.5 AXE D' ACTIONS – COMMUNICATION

Résultats directs visés	Indicateur de rendement	Activités	Échéancier	Ressources requises
La population de Malartic est informée sur une base régulière des principaux dossiers d'intérêt	<p>Nombre d'articles et de chroniques informatives dans les médias</p> <p>Nombre de rencontre d'information publique</p> <p>Nombre de visites au site Internet du Comité</p>	<p>Maintien des publications des chroniques au P'tit Journal de Malartic</p> <p>Organisation et animation d'assemblées publiques d'information</p>	Août 2013	<p>Annonces et entretien du site Internet = 11%</p> <p>Secrétariat</p> <p>Médias locaux et régionaux</p> <p>Frais de publicité et de promotion</p>
La population de Malartic a accès en tout temps à de l'information pertinente	<p>Nombre de parutions et de visites au site Internet du Comité</p>	<p>Publication d'information et mise à jour du site Internet</p>	Août 2013	<p>Secrétariat</p> <p>Médias locaux et régionaux</p> <p>Webmestre</p>
Les médias locaux auront sollicité le Comité sur divers dossiers d'intérêt	<p>Nombre d'entrevues et de publication</p>	<p>Solliciter des rencontres avec les médias locaux et régionaux</p>	Août 2013	<p>Présidence du Comité</p>
Le site Internet sera mis à jour sur une base régulière	<p>Nombre de mises à jour du site Internet</p>	<p>Mises à jour</p>	Août 2013	<p>Secrétariat du Comité et Webmestre</p>
Accès à des outils de promotion et d'information plus efficaces	<p>Nombre d'outils de promotion publiés</p>	<p>Production des outils de promotion</p>	Juillet 2013	<p>Secrétariat du Comité</p> <p>Firme d'impression</p>
Les jeunes de Malartic seront mieux sensibilisés au rôle et mandats du Comité	<p>Nombre de participants « hit »</p>	<p>Activer et animer la fonction Facebook au site Internet</p>	Juin 2013	<p>Webmestre</p> <p>Bénévole du conseil d'administration du Comité</p>

2.2 AXES – ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

2.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2012

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL
BILODEAU Johanne	480 rue Authier Malartic, Québec J0Y 1Z0	819-757-3268	Bilodeau.johanne@csob.qc.ca
BRASSARD Mariette	781, Avenue Chartier C.P. 1046 Malartic, Québec J0Y 1Z0	819-757-6021	mbrassard@tlb.sympatico.ca
BÉLANGER Youri	1322, ch. du Lac Malartic Rivière-Héva, Québec J0Y 2H0	819-735-2307	Youri_belanger@hotmail.com
GAINARD Chantal	413, rue Royale Malartic, Québec J0Y 1Z0	819-860-7348	chantalgainard@hotmail.com
MARQUIS François	1270 avenue Dr. Brousseau Malartic, Québec J0Y 1Z0	819-757-6197	Ebenisterie.fmarquis@cablevision.qc.ca
PAQUIN Robert	50 rue des Sapins Rivière-Héva, Québec J0Y 2H0	819-757-3773	rpaquin@geopolis.ca
PRÉSIDENT GAUTHIER Bernard	352, rue Poirier Val-d'Or, Québec J9P 5C1	819-874-3200	Bernard.gauthier@cablevision.qc.ca

2.2.2 FINANCEMENT

Financement des activités du Comité de suivi Osisko Malartic

Engagements d'Osisko :

- Osisko s'engage à fournir, en temps utile au Comité, l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment sur ses activités courantes et en préparation;
- Osisko s'engage à établir et à respecter un protocole de suivi, de concert avec le Comité;
- Osisko s'engage à soutenir le Comité en assumant ses frais de fonctionnement.

Extrait du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet minier aurifère Canadian Malartic, juillet 2009

Chapitre 9 – Pour une gestion intégrée du suivi du projet

« Avis – La commission d'enquête est d'avis que le comité de suivi proposé par le promoteur devrait être élargi afin de représenter les divers acteurs du milieu et d'assurer la gestion intégrée des divers suivis et comités associés au projet et misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Ce comité de développement durable devrait être formé le plus rapidement possible et être entièrement financé par le promoteur. »

Indépendance et imputabilité

Le Comité doit être en mesure d'agir en pleine autonomie quant à sa façon de faire, à la transmission d'information au public et à son rôle d'intégrateur.

À ces fins, voilà les mesures qui conviennent :

- a) Respect d'un code d'éthique évitant les conflits d'intérêts et la manipulation de l'information à des fins idéologiques ou partisans;
- b) Financement inconditionnel et à long terme d'Osisko suffisant pour l'accomplissement effectif du mandat du Comité;
- c) Mode de nomination des administrateurs par un corps électoral composé des personnes physiques susceptibles d'être impactées par la présence de la mine à Malartic, c'est-à-dire des personnes qui occupent, de façon permanente, le territoire sous l'influence significative des activités de la mine à Malartic;
- d) Rotation des administrateurs qui assure l'imputabilité et la pérennité de l'organisation par le renouvellement;
- e) Reddition de compte annuelle au point de vue financier et en regard des activités accomplies par des publications appropriées diffusées au corps électoral.

2.2.3 STRUCTURE DÉMOCRATIQUE

Mode de fonctionnement

Il est important de noter que ce mode de fonctionnement est présenté à titre indicatif afin de faciliter la mise sur pied et le bon fonctionnement du Comité de suivi Osisko Malartic. Le Comité veillera à adapter son mode de fonctionnement selon la volonté de ses membres.

- Le Comité tiendra des assemblées publiques deux fois l'an; le public sera convoqué via les médias locaux;
- Le quorum est de 50 % plus un des membres sélectionnés;
- Pour la première année, le Comité se réunira au moins trimestriellement, ou plus souvent au besoin;
- Un procès-verbal de chaque réunion devra être rédigé et sera distribué aux membres du Comité dans les deux semaines suivant la rencontre;
- Une fois l'an, le Comité préparera un rapport d'activités, comprenant notamment : nombre de demandes d'information reçues, nombre de plaintes reçues, recommandations ou suggestions, et appréciation du traitement des demandes. Un résumé de celui-ci sera intégré dans le rapport de développement durable d'Osisko;
- Le mode de communication privilégié entre la population et le Comité sera la publication d'articles ou d'encadrés dans les journaux locaux en plus de l'utilisation d'un site Internet dédié.

Réunions du conseil d'administration

Au cours de l'année 2012, le conseil d'administration a tenu 9 réunions régulières et une réunion extraordinaire. Voici les dates de rencontre :

- 10 janvier
- 6 mars
- 11 avril
- 14 mai
- 19 juin
- 28 août
- 2 octobre
- 23 octobre
- 20 novembre
- 28 novembre (réunion extraordinaire)

Les membres du conseil d'administration du Comité ont multiplié leurs efforts afin de combler le poste de présidence du Comité. En mars 2012, les administrateurs, M. Youri Bélanger, représentant le domaine de l'environnement et Mme Chantal Gagnard, représentante jeunesse, ont été cooptés au sein du conseil d'administration.

Après plusieurs démarches auprès de diverses personnalités connues de la région, M. Bernard Gauthier accepte, en mai 2012, le poste de président du Comité.

Par ailleurs, le Comité a déménagé son siège social au 866, rue Royale à Malartic et devient membre fondateur de la Coopérative de solidarité malarticoise de biens et services. Cette coopérative regroupe plusieurs organismes sans but lucratif de Malartic et offre principalement des services de location d'espaces à bureau.

Autre élément déterminant de l'Axe – Administration et gouvernance, est l'embauche en décembre 2012, par la Corporation minière Osisko, d'une consultante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, Mme Johanne Gélinas. Mme Gélinas a accepté un mandat visant la réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle relativement au Comité de suivi Osisko Malartic et de présenter des pistes d'intervention devant permettre à Osisko et au Comité d'améliorer leur gouvernance interne afin d'assurer la réalisation du mandat du Comité. Ce mandat faisait suite au constat que la forme actuelle du Comité ne lui permettait pas de se déployer efficacement. Une accumulation d'événements a entraîné la détérioration des relations entre le Comité, Osisko et les parties prenantes et ont empêché le Comité de remplir pleinement son rôle.

Au cours du mois de décembre 2012, Mme Gélinas a réalisé des dizaines de rencontres avec divers intervenants clés en lien avec le dossier d'Osisko. Le dépôt de ce rapport est prévu en février 2013.

2.2.4 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION**COMITÉ DE SUIVI – OSISKO MALARTIC*****PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION***

**Le 7 février 2012, salle des Chevaliers de Colomb de Malartic, 725, rue Jacques-Cartier,
Malartic (Québec) J0Y 1Z0**

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection d'une présidence d'assemblée
3. Élection d'un/e secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Présentation des membres du conseil d'administration provisoire
6. Rapport d'activités au 31 janvier 2012
7. Rapport financier
8. Adoption des règlements généraux
9. Élection des administrateurs
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI OSISKO MALARTIC PRÉSENTS :

Johanne Bilodeau
Johanne Blouin
Julie Charlebois
Pierre Laliberté
François Marquis
Paul O'Neil
Jacques Saucier

Gilles Blouin
Marianne Brassard
Alain Lahaie
Robert Lamontagne
Guy Morissette
Robert Paquin

Coordonnateur : Serge Paquin

Note : outre les 13 membres en règle du Comité, neuf autres personnes de la communauté étaient présents lors de cette assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Robert Paquin souhaite la bienvenue aux personnes présentes au nom du conseil d'administration provisoire du Comité de suivi Osisko Malartic.

2. Élection d'une présidence d'assemblée

Prop-01 AGF 07-02-2012

Proposé par Mariette Brassard

« QUE ROBERT PAQUIN ASSUME LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE »

Proposition adoptée

3. Élection d'un/e secrétaire d'assemblée

Prop-02 AGF 07-02-2012

Proposé par Robert Paquin

« QUE LE COORDONNATEUR DU COMITE, SERGE PAQUIN, SOIT LE SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE »

Proposition adoptée

4. Adoption de l'ordre du jour

Prop-03 AGF 07-02-2012

Proposé par Julie Charlebois

« QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ACCEPTE TEL QUE DEPOSE EN LAISSANT LE POINT VARIA OUVERT »

Proposition adoptée

5. Présentation des membres du conseil d'administration provisoire

Robert Paquin présente les membres présents du conseil d'administration provisoire du Comité. Il s'agit de :

Mariette Brassard, Johanne Bilodeau, François Marquis et Robert Paquin.

M. Robert Paquin souligne également la participation et la contribution de deux membres du conseil d'administration du Comité provisoire qui sont absents. Il s'agit de Ghislain Lachapelle et de Mary Anne Larivière.

M. Robert Paquin explique que le conseil d'administration a multiplié les efforts de recrutement afin d'identifier une présidence du Comité pour remplacer M. Maurice Boutin qui a déposé sa démission en septembre 2011. Pas moins d'une dizaine de candidats ont été approchés mais sans succès.

Une question est formulée par l'assemblée à savoir quels critères ou profil sont recherchés pour briguer la présidence du Comité. M. Paquin explique que c'est le conseil d'administration qui nomme la présidence. Cette dernière doit être neutre par rapport à l'industrie minière et posséder un bon sens de la communication tout en ayant une connaissance du fonctionnement des organismes sans but lucratif. Il termine en indiquant que le nouveau conseil d'administration aura le défi d'identifier prioritairement une présidence au cours des prochaines semaines.

6. Rapport d'activités au 31 janvier 2012

Le président de l'assemblée, Robert Paquin, passe en revue le Rapport d'activités 2011. Après avoir résumé l'historique de la mise sur pied du Comité, il porte une attention particulière aux règlements généraux qui devront être adoptés plus tard au cours de la soirée. Il mentionne, entre autres, la dernière réunion publique d'information qui s'est tenue le 31 août 2011.

M. Jacques Saucier précise que la mission et le mandat du Comité sont presque qu'identiques que ceux qui avaient été élaborés par l'UQAT.

On discute du financement du Comité par la Corporation Minière Osisko et M. Paquin mentionne que ce dossier a été réglé cet automne. Il poursuit en indiquant que le Comité provisoire a tenue pas moins de 12 réunions au cours de la dernière année et que celui-ci invite, au besoin, divers intervenants dont des représentants d'Osisko. Il insiste sur le fait que le Comité se veut transparent dans ses actions et que la documentation, dont les procès-verbaux des réunions, sont accessibles sur le site Internet.

M. Jacob demande l'état de l'évolution du dossier de la voie de déviation de la route 117 à l'entrée de la ville de Malartic. Le coordonnateur du Comité explique que le dossier est toujours

à l'étude auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) car de nouveaux scénarios doivent être déposés par Osisko afin de rencontrer les critères et normes du MTQ. Il est également indiqué que selon le MTQ, le projet de la voie de déviation ne nécessitera pas d'enquête du BAPE.

M. Saucier revient sur la réunion publique d'information du 31 août dernier. Il parle de certaines questions qui n'ont pas encore été répondues depuis, dont le dossier de la poussière.

M. Denis Cimon, directeur général de la Canadian Malartic, demande au président de l'assemblée l'autorisation de répondre à cette question. Le président, Robert Paquin, autorise M. Cimon à s'exprimer sur le sujet. M. Cimon indique que les deux stations de capteur de poussière ont été installées cet automne en collaboration avec le MDDEP. Malheureusement, à cause de vandalisme, Osisko a dû commander des pièces de rechange et recalibrer les instruments. Depuis la période des fêtes, les deux stations sont maintenant opérationnelles et les données sont acheminées sur une base régulière au MDDEP pour analyse.

M. Saucier demande qui va informer la population sur la qualité de l'air ambiant. Le président d'assemblée mentionne que c'est au MDDEP de fournir l'information au public suite à l'analyse des données. Le Comité communiquera avec le MDDEP afin d'obtenir les résultats d'analyse pour informer par la suite la population.

Alain Lahaie soulève les liens de proximité d'Osisko avec la firme chargée de fournir les données sur la poussière, GENIVAR. Il se questionne sur la neutralité de cette firme du fait qu'Osisko a plusieurs contrats avec celle-ci. M. Cimon explique que le processus de cueillette de données ainsi que les instruments ont tous été approuvés au préalable par le ministère. Les fiches techniques acheminées au ministère sont signées par GENIVAR. M. Lahaie dit qu'il y a apparence de conflit d'intérêt et que ce processus ne semble pas indépendant et transparent. Il poursuit en précisant que c'est un peu la même situation avec la firme responsable de prendre les données sur le bruit. Il dit que la compagnie Decibel est la propriété de GENIVAR. Mme Bilodeau précise que les normes et les critères sur les procédures de collecte et d'analyse sont de la responsabilité du MDDEP.

M O'Neil demande de confirmer que c'est bien ce soir que l'assemblée doit voter pour les nouveaux administrateurs. Le président d'assemblée confirme que oui.

M. Robert Paquin explique que depuis la réunion publique du 31 août 2011, le Comité s'est occupé de faire les suivis à plusieurs dossiers dont les questions avaient été soulevées. Le Comité utilise sur une base régulière le P'tit Journal de Malartic pour informer la population sur divers dossiers d'intérêt.

7. Rapport financier

Le président d'assemblée mentionne que l'année financière du Comité s'échelonne du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Le Comité a reçu une avance de fonds de la part d'Osisko de 50 000 \$ en 2010 afin de mettre sur pied le Comité. En novembre 2011, le Comité a signé un protocole d'entente d'un an avec Osisko. Un montant de 100 000 \$ a été encaissé en décembre pour l'année 2011-2012. Le Coordonnateur explique que le Comité et Osisko devront s'asseoir ce printemps afin d'évaluer les besoins et les livrables à long terme. À chaque année, la contribution d'Osisko au Comité sera indexée selon le coût de la vie.

Prop-04 AGF 07-02-2012

Proposé par Guy Morissette

« QUE LE RAPPORT FINANCIER AU 31 AOUT 2011 SOIT ACCEPTE TEL QUE DEPOSE »

Proposition adoptée

On demande s'il est nécessaire d'adopter les prévisions budgétaires 2011-2012. Le président d'assemblée répond que ça prend une résolution seulement pour le rapport financier à la fin du dernier exercice. Le coordonnateur passe en revue les prévisions budgétaires. Il indique également que le Comité a mis dans son rapport annuel l'état des résultats ainsi que le bilan au 31 janvier 2012 à titre indicatif.

8. Règlement généraux

M. Robert Paquin explique que c'est à l'assemblée d'adopter les règlements généraux mais que le conseil d'administration a le pouvoir de les modifier au besoin au cours de l'année. Toutefois, tout amendement devra être entériné à la prochaine assemblée générale annuelle.

Question de Jacques Saucier, page 14, point 5 « Procès-verbal ». Il mentionne qu'il a été sur le site Internet et qu'il manquait plusieurs procès-verbaux. Le coordonnateur précise que tous les procès-verbaux sont maintenant accessibles au grand public via Internet.

Question de M. Morissette, page 10, point 4 « Avis de convocation aux assemblées générales et extraordinaires ». Il propose d'ajouter que : « les assemblées générales doivent se tenir dans un délai de trois mois suivant la fin de l'année financière ».

Question de M. N'Dione, page 8, point 4. « Objet et mission ». Les points 4.2 à 4.5 se réfèrent au mandat et non à la mission, il suggère de faire la modification. Dans son énoncé sur le mandat du Comité, les règlements généraux devraient préciser « la liste des suivis » par le Comité afin dans faire une évaluation lors de chaque assemblée générale.

Question de M. Morissette, page 10, point 4, il propose d'ajouter à la liste des éléments de l'ordre du jour aux avis de convocation « amendement aux règlements généraux ».

M. Jacob suggère, à la page 8, point 4.1, de retirer le terme « développement durable » et de le remplacer par « développement acceptable par la société ». Il précise qu'il est impossible pour une compagnie minière, selon la nature de cette industrie, de faire du « développement durable » car lorsque la ressource n'est plus là, il est impossible de la régénérer.

Il est proposé, à la page 8, point 4.2, de retirer le mot « nuancée » et de le remplacer par le terme « vulgarisée ».

Il est proposé, à la page 8, point 4.5 d'ajouter le mot « impacts » à la phrase suivante : Évaluer les « impacts » des futurs projets d'Osisko Malartic.

Une question concerne la page 10, point 5 « Quorum » à savoir pour quelle raison le quorum aux assemblées générales ne contient pas de minimum de présences. Le président d'assemblée explique qu'il est souvent problématique, voire même difficile à atteindre, de fixer un minimum de présences lors de ces assemblées. Le libellé actuel permet d'assurer la tenue des assemblées générales même avec un minimum de membres présents.

Mme Charlebois demande qui nomme la présidence du Comité. M. Robert Paquin répète que ce sont les membres du conseil d'administration qui choisit la présidence.

Prop-05 AGF 07-02-2012

Proposé par Mariette Brassard

« QUE LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX REGLEMENTS GENERAUX SOIENT ADOPTEES TEL QUE DISCUTE LORS DE L'ASSEMBLEE »

Proposition adoptée

9. Élections des administrateurs

Prop-06 AGF 07-02-2012

Proposé par Robert Lamontagne

« QUE M. MICHEL RICHARD SOIT PRESIDENT D'ELECTION »

Aucune autre proposition de l'assemblée

Proposition adoptée

Prop-07 AGF 07-02-2012

Proposé par Pierre Laliberté

« QUE SERGE PAQUIN SOIT LE SECRETAIRE D'ELECTION »

Aucune autre proposition de l'assemblée.

Proposition adoptée

Le président d'élection, Michel Richard, ouvre les mises en candidature pour les postes d'administrateurs « Membres malarticois »

Prop-08 AGF 07-02-2012

Proposé par Guy Morissette

« QUE MARIETTE BRASSARD SOIT ELUE AU POSTE DE REPRESENTANTE DU MILIEU SOCIOCOMMUNAUTAIRE »

Aucune autre proposition de l'assemblée. Mme Brassard accepte d'être nommée.

Proposition adoptée

Aucune proposition de l'assemblée pour le poste de représentant de la jeunesse

Prop-09 AGF 07-02-2012

Proposé par Robert Paquin

« QUE FRANÇOIS MARQUIS SOIT ELU AU POSTE DE REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AFFAIRES »

Aucune autre proposition de l'assemblée. M. Marquis accepté d'être nommé.

Proposition adoptée

Prop-10 AGF 07-02-2012

Proposé par Guy Morissette

« QUE JOHANNE BILODEAU SOIT ELUE AU POSTE DE REPRESENTANTE DE LA COMMUNAUTE »

Aucune autre proposition de l'assemblée. Mme Bilodeau accepte d'être nommée.

Proposition adoptée

Ouverture des mises en candidature pour les postes d'administrateur

« Membres ordinaires »

Prop-11 AGF 07-02-2012

Proposé par Julie Charlebois

« QUE JACQUES SAUCIER SOIT ELU AU POSTE DE REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE »

Proposition adoptée

Prop-12 AGF 07-02-2012

Proposé par Mariette Brassard

« QUE ROBERT PAQUIN SOIT ELU AU POSTE DE REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE »

Proposition adoptée

Aucune autre proposition de l'assemblée. M. Saucier explique qu'il refuse sa nomination car il invoque un problème potentiel avec la future Loi 14 sur les mines. Selon lui, le gouvernement s'apprête à voter une clause laissant le libre choix aux minières de nommer elles-mêmes les administrateurs au sein des comités de suivi. Cette situation ne lui permet pas d'accepter d'être nommé au conseil d'administration du Comité.

M. Robert Paquin accepte d'être nommé.

Le président d'élection demande s'il y a des nominations de l'assemblée pour les postes de :

« Personne autochtone » et « Personne du domaine de l'environnement ». Malgré quelques discussions et propositions, aucune personne n'accepte d'être élue à ces deux postes.

Le président d'élection, M. Michel Richard, déclare la clôture des élections.

Voici le bilan des élections :

Membres malarticois

Titre du poste	Nom du ou de la candidat/e
Représentant le milieu sociocommunautaire	Mariette Brassard
Personne de moins de 25 ans représentant jeunesse	Poste vacant
Représentant la communauté d'affaires	François Marquis
Personne issue de la communauté	Johanne Bilodeau

Membres ordinaires (personne résidant dans l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue hors Malartic)

Titre du poste	Nom du ou de la candidat/e
Personne issue de la communauté	Robert Paquin
Personne autochtone	Poste vacant
Personne du domaine de l'environnement	Poste vacant

Le conseil d'administration du Comité verra à coopter, au cours de l'année, les administrateurs à ces trois postes vacants.

10. Levée de la réunion

Prop-13 AGF 07-02-2012

Proposé par Alain Lahaie

« QUE LA REUNION SOIT LEVEE A 21H14 »

Proposition adoptée

SIGNATURE :

Robert Paquin, président de l'assemblée

Serge Paquin, secrétaire

2.3 AXES – ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

La présente section de ce rapport traite des divers dossiers environnementaux ayant un impact sur la qualité de vie des citoyens de Malartic.

2.3.1 PRINCIPAUX DOSSIERS

- Mars 2012 – Projet d’une étude commerciale de l’UQAT sur l’impact de la relocalisation des résidents du Quartier-Sud de Malartic sur le chiffre d’affaires des commerçants de la rue Royale. La Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l’UQAT a confirmé le financement de l’étude. Les résultats seront connus en 2013;
- Mars 2012 – Démarche afin de participer au Forum organisé par Québec en mode solution sous le thème : Identifier les mesures et initiatives limitant les inconvénients et les impacts sur le milieu de vie de l’exploitation d’une mine à ciel ouvert en milieu urbain. Il s’agit d’un événement en innovation ouverte qui s’est déroulé les 15 et 16 mai 2012 à Québec. Les entreprises dont leur problématique sera retenue, bénéficieront d’une réflexion en mode solution afin d’accélérer et faciliter la résolution. Osisko a décliné l’invitation à participer à ce Forum pour des raisons de complexité du dossier. Québec en mode solution, en raison de la non-participation d’Osisko, a retiré notre problématique de la liste des candidatures retenues;
- *Août 2012 – Étude et Suivi au dossier de santé publique*
- *Septembre 2012 – Étude UQAT*
- *Octobre 2012 – Rencontre MDDEP sautage + avis non-conformités*
- *Locataire relocalisé 2008 et 2009 réunion janvier 2012, 30 mai 2012,*
- *Rencontres CMMI*
- *Sautage spécial*

2.3.2 RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

AVIS DE CONVOCATION

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DE SAUTAGE

Le Comité de suivi Osisko Malartic tiendra une réunion publique d'information le mercredi 18 avril à compter de 19h00 au Théâtre Meglab de Malartic au 550, 4e Avenue.

Lors de cette réunion, il y aura une présentation de la Corporation minière Osisko sur le processus de sautage. Cette réunion devrait permettre à la population de Malartic de mieux comprendre les étapes de dynamitage et les contrôles de sécurité mis en oeuvre au site de la Canadian Malartic. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confirmé sa présence à cette réunion. Des invitations ont également été lancées auprès du ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la Direction régionale de la santé publique.

Vous avez des questions, des préoccupations ou des inquiétudes à formuler, une période de questions est prévue à la fin de la présentation. La rencontre devrait durer environ 1h30.

Citoyens et citoyennes de Malartic, ce dossier vous concerne tous et cette réunion vous permettra de mieux comprendre les impacts des sautages sur votre qualité de vie.

Bienvenue à tous et à toutes!

Pour plus de détail sur cette réunion publique d'information, veuillez-vous référer à l'Annexe 3

2.3.3 RENCONTRES ET PARTICIPATIONS

- Janvier 2012
 - Visite des installations de la Canadian Malartic, personnel et membres du conseil d'administration
 - Rencontre avec Osisko et le regroupement des locataires relocalisés de 2008 et 2009
 - 5 à 7 Chambre de commerce de Malartic

- Février 2012
 - 5 à 7 de la Chambre de commerce de Malartic
 - Dîner conférence du CORIM sur les mines, Montréal

- Mars 2012
 - Colloque sur le développement minier en région, UQAT, Rouyn-Noranda
 - Conseiller juridique, recours à la Loi à l'Accès à l'information, demande concernant les avis de non-conformité à Osisko par le MDDEP, Amos

- Délégation du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises, dossier de la divulgation des informations affectants la qualité de vie des citoyens de Malartic
- Avril 2012
 - Rencontres de travail entre Hélène Thibault, directrice aux communications et le coordonnateur du Comité
 - Conférence de presse de la Chambre de commerce de Malartic
 - Gala annuel de la Chambre de commerce
 - Projection du film sur l'industrie minière, Théâtre Capitol, Val-d'Or
 - Forum sur l'Avenir minier par l'Institut du nouveau monde, Val-d'Or
- Mai 2012
 - Hommage aux bénévoles de Malartic
- Juin 2012
 - Forum sur l'acceptabilité sociale des projets miniers, UQAT, Rouyn-Noranda
- Août 2012
 - Assemblée publique organisée par la Ville de Malartic, projet du nouveau tracé de la route 117, projet Osisko, Barnat-Sud
- Septembre 2012
 - Ouverture du Parc Belvédère de Malartic
 - Explo-Abitibi 2012, Association de l'exploration minière du Québec, Val-d'Or
 - Rencontre de travail, Hélène Thibault, directrice aux communications d'Osisko et le coordonnateur du Comité
 - Rencontre, président du Comité de le ministère de la Santé publique, dossier sautage spécial à la Canadian Malartic, Rouyn-Noranda
 - Visite, coordonnateur sur le site du sautage spécial, Canadian Malartic
 - Première rencontre à titre d'observateur au Comité mixte municipale industrie (CMMI), Malartic
 - Présentation des résultats de l'étude « Transformations et bouleversements d'un territoire : les cas de la municipalité de Malartic, UQAT, Malartic
- Octobre 2012
 - Réunion du CMMI
 - Rencontre, président du Comité et le MDDEP, dossier du sautage spécial et réception des avis de non-conformité reçu par Osisko du 28 septembre 2008 au 13 septembre 2012, Rouyn-Noranda
 - Présentation publique, des résultats de l'étude « Transformations et bouleversements d'un territoire : les cas de la municipalité de Malartic, UQAT, Malartic
 - Rencontre, délégation de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Malartic

- Manifestation, travailleurs et entrepreneurs de la Canadian Malartic
- Rencontre CMMI

- Novembre 2012
 - Rencontre, ville de Malartic, processus de reconnaissance des OSBL, Malartic

- Décembre 2012
 - Rencontre avec la haute direction d'Osisko, le conseil d'administration du Comité et la consultante, Johanne Gélinas, dossier de la restructuration du Comité

2.5 AXE - COMMUNICATION**2.5.1 PLAN DE COMMUNICATION**

**PLAN D'INTERVENTION CONCERNANT L'APPROCHE STRATÉGIQUE EN VUE
D'HARMONISER LA COHABITATION ENTRE LES RÉSIDENTS DE MALARTIC
ET LES ACTIVITÉS DE LA CANADIAN MALARTIC**

Résultat visé	Indicateur de rendement	Activité	Échéancier	Ressource requise
Connaître la position du CMMI sur le sautage spécial et les mesures de sécurité additionnelles	Compte rendu de la rencontre	Participer à la rencontre et tisser des liens plus étroits avec les membres du CMMI	26 septembre 2012	Coordonnateur
Évaluer les incidences humaines et sociales de la minière auprès de la communauté locale	Rapport de recherche de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT	Rencontre avec l'UQAT et les leaders de la communauté de Malartic	28 septembre 2012	Président et coordonnateur
Approbation du plan d'intervention par le CA du Comité	Procès-verbal	Convoquer et tenir la réunion	2 octobre 2012	Conseil d'administration et secrétariat
Recueillir la position du MDDEP en ce qui a trait aux activités et au rendement environnemental de la minière	Compte rendu de la rencontre	Préparer les questions et participer à la rencontre	4 octobre 2012	Président et coordonnateur Frais de déplacement

Résultat visé	Indicateur de rendement	Activité	Échéancier	Ressource requise
Tisser des liens plus étroits entre le Comité et la ville de Malartic	Compte rendu de la rencontre	Rencontre préalable entre le président du Comité et Denis Cimon de la Canadian Malartic Rencontre entre le président, le maire et la DG de la ville	15 octobre 2012	Président, D. Cimon, A. Vezeau et L. Roger Frais de déplacement
Informar la population de Malartic sur la performance environnementale de la Canadian Malartic	Nombre de lectorat et de visites au site Internet	Obtenir l'approbation d'Osisko pour la publication de données environnementales Rédaction de chroniques et mise à jour du site Internet	9 novembre 2012	Coordonnateur Frais de publicité et honoraires du webmestre
Vérifier certaines hypothèses et visées stratégiques auprès de la Corporation minière Osisko et les partenaires concernés	Réponses aux questions soulevées et confirmation de la démarche stratégique	Rencontre entre les représentants de la Corporation minière Osisko et le conseil d'administration du Comité Rencontres avec les partenaires clés	23 novembre 2012	Représentants d'Osisko et le conseil d'administration du Comité Outils de recherche
Appréciation générale de la population de Malartic sur les activités de la minière	Rapport de Suivi de l'environnement social à la phase d'exploitation de la mine Canadian Malartic	Rencontre entre le Comité, Osisko et GENIVAR	15 décembre 2012 (à confirmer selon l'échéancier de livraison)	Conseil d'administration du Comité, Osisko et GENIVAR

Résultat visé	Indicateur de rendement	Activité	Échéancier	Ressource requise
Connaître l'opinion de la population de Malartic sur diverses hypothèses et visées stratégiques	Nombre de participants et rapport de la rencontre d'information	Préparation de la documentation, validation des informations et tenue de la rencontre d'information	1 ^{er} mars 2013	Président et coordonnateur Frais de publicité, d'impression et de location
Articulation de l'approche stratégique auprès des divers intervenants	Approbation de la stratégie par le conseil d'administration du Comité et des intervenants clés	Rédaction d'un plan d'actions	15 mai 2013	Président et coordonnateur Frais de déplacement
Informar la population du plan stratégique et mettre en lumière les actions et résultats des mesures d'atténuation Meilleure cohabitation environnementale entre la minière et les résidents de Malartic	Résultats de la performance environnementale Augmentation du taux de satisfaction de la population	Publier, sur une base régulière, les données et résultats de la performance environnementale de la Canadian Malartic	31 août 2013	Coordonnateur et conseil d'administration Frais de promotion et de publicité

2.5.2 ENTREVUES ET CONFÉRENCES

- Entrevues dans les médias locaux, Assemblée générale de fondation, 8 février 2012
- Entrevues médias locaux, suite à la réunion d'information publique sur les opérations de sautages à la Canadian Malartic, 19 avril 2012
- Entrevue, Abiti-Express
- Conférence d'presse, Carrefour jeunesse emploi, Val-d'Or
- Entrevue Hugo Fontaine, journal La Presse, sautage spécial
- Entrevues médias locaux, sautage spécial
- Conférence de presse, ministre Daniel Lebreton, autorisation, sautage spécial à la Canadian Malartic, Malartic
- Conférence, Marcel Côté, impact des activités d'Osisko pour l'économie locale et régionale
- Conférence de presse, Johanne Gélinas, dossier restructuration du Comité

2.5.3 SITE INTERNET DU COMITÉ

Au cours de l'année 2011, le Comité a reçu et envoyé plus de 1100 courriels d'intérêt en plus de la correspondance papier.

Présence du Comité dans les médias.

Les médias locaux ont sollicité le Comité sur divers dossiers à une dizaine d'occasions.

Le Comité a signé un partenariat, le 20 septembre 2011, avec le P'tit Journal de Malartic afin d'informer la population locale sur divers dossiers qui préoccupent les citoyens. Au cours de l'automne 2011, le Comité a publié sept chroniques et le partenariat se poursuivra en 2012.

Le site Internet www.comitesuiviosisko.com

Importante source d'information, le site Internet du Comité est un outil de communication essentiel et facilement accessible. Voici les principales rubriques contenues au site Internet :

1. Le Comité
 - 1.1 Mission
 - 1.2 Rôle et mandat
 - 1.3 Historique
 - 1.4 Structure démocratique
 - 1.5 Devenir membre
 - 1.6 Conseil d'administration
 - 1.7 Personnel
 - 1.8 Financement
 - 1.9 Incorporation
2. Dossiers actifs
3. Documents
 - 1.1 Réunions publiques d'information
 - 1.2 Procès-verbaux
 - 1.3 Rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
 - 1.4 Conditions initiales d'implantation et d'exploitation (BAPE)
 - 1.5 Note d'instruction 98-01 (bruit)
 - 1.6 Correspondances
 - 1.7 Formulaire de plainte
 - 1.8 Formulaire de mise en candidature

4. Services aux citoyens
 - 4.1 Corporation minière Osisko
 - 4.2 Fonds ESSOR Malartic Osisko
 - 4.3 Centre de relations communautaires Osisko
 - 4.4 Vie communautaire à Malartic
5. Revue de presse
 - 5.1 Le P'tit Journal de Malartic (Chroniques)
 - 5.2 Articles
6. Contacts
7. Cartes et localisation
8. Développement durable
 - 8.1 Guide d'application (BNQ)
 - 8.2 Loi sur l'aménagement du territoire

Liens vers les principaux partenaires et intervenants, vidéo sur l'histoire de Malartic et photos d'archive.

ANNEXE 1
COMMUNIQUÉS DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nomination de M. Bernard Gauthier au poste de président du Comité de suivi Osisko Malartic

Malartic le 16 mai 2012 – Les membres du conseil d'administration du Comité de suivi Osisko Malartic sont heureux d'annoncer la nomination de M. Bernard Gauthier au poste de président, prenant effet le 14 mai dernier. M. Gauthier succède à M. Maurice Boutin qui avait quitté cette fonction à l'automne 2011 pour des raisons professionnelles.

M. Gauthier est une personnalité bien connue de la région ayant occupé les postes de présidence de Cablevision du Nord de 2001 à 2009 et la direction générale de Télébec Internet et Télébec Mobilité de 1998 à 2001. Nommé « Personnalité de l'année 2009 » à Val-d'Or, il assume présentement la fonction de conseiller à cette même municipalité.



Ses compétences professionnelles en télécommunication et son implication, à titre de président de nombreux organismes régionaux, sont des atouts de taille à titre de porte-parole du Comité. Tout au long de sa carrière, il a fait preuve de leadership solide et résolu. Sa capacité de mobilisation et son sens inné de la communication font de M. Gauthier le candidat idéal pour assumer cette fonction.

L'un des objectifs de M. Gauthier à la présidence du Comité sera de trouver les moyens d'établir une confiance mutuelle entre les parties impliquées dans le dossier de la Corporation minière Osisko tout en démontrant une grande transparence dans les discussions. Informer la communauté, recueillir les inquiétudes et les préoccupations des citoyens et en assurer les suivis adéquats font également partie de ses objectifs.

À propos du Comité de suivi Osisko Malartic

Le Comité a pour mission d'agir comme agent de liaison entre la population et Osisko, dans le but de travailler à l'édification d'une collectivité durable, de prévenir des problèmes susceptibles de survenir ou, le cas échéant, de favoriser leur résolution rapide et efficace. Le comité a aussi pour mission de discuter de toute question ou problématique entourant l'exploitation de la mine ayant un impact réel ou potentiel significatif sur la communauté ou son milieu de vie.

Pour toute demande d'entrevue, veuillez communiquer directement auprès de M. Gauthier au 819-856-7188.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction du Comité de suivi Osisko Malartic concernant le sautage spécial à la Canadian Malartic

Malartic le 11 octobre 2012 – Au cours du dernier mois, la Corporation minière Osisko a multiplié ses efforts afin d’obtenir l’autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin d’effectuer un sautage spécial de 940 000 tonnes à son site Canadian Malartic. À cet effet, le Comité de suivi a reçu toute l’information ainsi que l’ensemble de la correspondance relative à cette opération.

Le président, M. Bernard Gauthier, explique la position du Comité de suivi concernant ce dossier:

« Nous avons rencontré tous les intervenants clés relativement à ce dossier. Nous avons entendu la position des diverses parties en cause et sommes satisfaits des rencontres avec Osisko, le MDDEFP, la Santé publique et le Comité municipal mixte-industrie de la ville de Malartic. À la lueur de ces informations, nous croyons que toutes les parties en cause se sont assurées d’avoir pris les mesures de sécurité adéquate afin de minimiser l’impact auprès des travailleurs et des citoyens de Malartic. » M. Gauthier ajoute: « Le MDDEFP a réagit rapidement à la demande de clarification, datée du 25 septembre 2012, au Décret gouvernemental (914-2009 et 405-2011) au sujet de la durée, le nombre des opérations et des séquences de sautage. Il est encourageant de constater que les négociations dans ce dossier se poursuivent de manière intensive et nous sommes confiants qu’une entente imminente sera à la satisfaction des deux parties. Nous sommes également satisfaits du plan de communication qu’Osisko prévoit déployer auprès de la population lors de ce sautage particulier ainsi que les recommandations de la direction de la Santé publique, dont l’installation d’un système d’alarme prévenant la population en cas de danger, notamment un déplacement imprévu d’un nuage de gaz vers la ville. »

Le conseil d’administration est conscient de l’importance de cette opération de sautage sur l’avenir économique de la ville de Malartic, principalement pour les travailleurs affectés par les récentes mises à pied. Toutefois, Osisko a l’obligation d’obtenir l’autorisation des ministères concernés afin d’assurer la sécurité de tous en respect des normes établies et des réglementations afférentes à ce genre d’opération délicate.

À propos du Comité de suivi Osisko Malartic

Le Comité a pour mission d’agir comme agent de liaison entre la population et Osisko, dans le but de travailler à l’édification d’une collectivité durable. Le comité a aussi pour mission de discuter de toute question ou problématique entourant l’exploitation de la minière ayant un impact réel ou potentiel significatif sur la communauté ou son milieu de vie.

Val d'Or, lundi le 26 novembre 2012.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les évènements des derniers jours relatifs au Comité de suivi Osisko m'ont mené à une réflexion sur ma capacité à mener à bien les différentes actions qui avaient pour objectif de créer un climat de confiance entre les différents intervenants.

Des déclarations incendiaires ont été publiées dans différents medias du Québec et de la région cette fin de semaine et pour la majorité, je n'en étais pas au courant. Cela fait en sorte que la communication est devenue incontrôlable et certaines informations pourraient porter à confusion tant du côté de la population qu'auprès du principal intéressé, la minière Osisko.

Le Comité avait effectivement, suite à ma recommandation, discuté de son avenir, et se questionnait sur la pertinence de poursuivre les actions de notre groupe. Différentes options s'offraient à nous et une rencontre était prévue cette semaine pour faire le point avec les dirigeants de Osisko.

Malheureusement, une de ces options qui devait être discutée lors de cette rencontre a été diffusée, ce qui fait en sorte qu'il est devenu difficile de garder le cap sur nos objectifs et a créé un climat de méfiance.

J'ai donc remis ce matin ma démission à titre de président du Comité de suivi Osisko et cette annonce prend effet immédiatement.

Je souhaite sincèrement que toutes nos actions pourront servir à une meilleure qualité de vie dans la Ville de Malartic.

Bernard Gauthier

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sursis pour le Comité de suivi Osisko Malartic

Malartic le 29 novembre 2012 – Les membres du conseil d'administration du Comité de suivi Osisko Malartic (Comité) ont rencontré hier soir M. Luc Lessard, vice-président et chef de l'exploitation ainsi que Mme Hélène Thibault, directrice aux communications d'Osisko afin de discuter de l'avenir du Comité.

Le constat commun issu de cette réunion est que la structure actuelle du Comité ne lui permet pas de remplir adéquatement et efficacement son rôle et son mandat. Celui-ci vise, entre autres, de s'assurer de la réalisation du projet Canadian Malartic selon les ententes initiales et examiner les suivis réalisés par Osisko et les ministères concernés selon les recommandations du rapport du BAPE de 2009.

Les deux parties s'entendent sur l'urgence d'agir et de trouver des solutions afin de permettre au Comité de jouer pleinement son rôle. À cet effet, Osisko a soumis une proposition afin de retenir les services de Mme Johanne Gélinas de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Avec plus de 25 ans d'expérience dans le secteur public, Mme Gélinas est associée au sein des services-conseil Stratégie et performance et responsable de la pratique Développement durable et gestion des gaz à effet de serre. Elle a, entre autres, été commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE) de 1990 à 2000.

Après délibération, le conseil d'administration du Comité a voté en faveur de cette proposition. Dès la semaine prochaine, Mme Gélinas rencontrera les membres du Comité ainsi que certains intervenants clés du dossier afin d'établir un diagnostic et soumettre des recommandations au Comité concernant une nouvelle structure organisationnelle. Celle-ci devra tenir compte de l'indépendance, la composition et les moyens financiers nécessaires à son épanouissement, le tout selon les principes du développement durable. Le rapport devra tenir compte également de l'aspect social, environnemental et économique. Le Comité a demandé de répertorier et de s'inspirer de comités similaires au pays et ailleurs dans le monde afin de considérer des exemples à succès.

Le rapport d'analyse de Mme Gélinas sera déposé avant la fin du mois de janvier 2013 pour considération. Par la suite, le Comité décidera s'il doit modifier sa constitution ou encore dissoudre la présente structure pour faire place à un nouvel organisme.

ANNEXE 2

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION OPÉRATIONS DE SAUTAGE À LA CANADIAN MALARTIC

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
SUR LES OPÉRATIONS DE SAUTAGE À LA CANADIAN MALARTIC
18 AVRIL 2012 À 19H00**

Note : la réunion publique d'information s'est déroulée en deux parties. La première partie était consacrée à la présentation des représentants de la Corporation minière Osisko sur le processus et les mesures de sécurité lors des opérations de sautage. La deuxième partie de la réunion était destinée à une période de question du public sur le thème de la soirée.

- 1) Questions : Monsieur Pierre Routhier : Est-ce qu'il y a des instruments de mesure qui existent pour confirmer que la population n'est pas affectée par le gaz Nox?

Réponse : Monsieur Denis Cimon : Il y a des équipements qui existent et Osisko les a commandés. Nous allons les installer dans la ville de Malartic. Cependant, le gaz Nox est plus lourd que l'air, il ne se déplace pas contre le vent. Pour le moment nous avons acheté divers équipements qui servent à la protection de nos travailleurs, ce sont des équipements plus mobiles et portatifs qui servent à prendre des mesures également afin de protéger nos travailleurs.

- 2) Question : Monsieur Pierre Routhier : Pourquoi ces instruments n'ont pas encore été installés puisque la production de la mine est commencée depuis un an ?

Réponse : Monsieur Denis Cimon de répondre : Il n'estimait qu'à tous récemment une production de gaz plus importante que la normale.

Tous les sautages produisent du gaz Nox, et dans leur estimation, il n'y avait pas de valeurs plus grandes que la normale.

Osisko ne fait pas de sautages par vent sud, le gaz va rester du côté de la fosse et il va se disperser rapidement. Il n'y a aucun danger que les gaz se dirigent vers la ville, c'est pour cette raison que nous n'effectuons pas de sautage par vent sud. S'il y a du gaz qui émane des sautages, il reste vers la mine.

Pour les sautages plus complexes, soit lorsque nous rencontrons des chantiers ouverts ou des piliers de surface, les émanations peuvent contenir du gaz à plus haute teneur. Osisko étudie la possibilité de changer leur type d'explosif dans pareil cas.

À la demande du MDDEP et à notre propre constat, Osisko a acheté des équipements pour mesurer les gaz en continue, ce qui va nous permettre d'analyser la teneur.

- 3) Question : Monsieur Pierre Routhier : En quoi ces gaz-là peuvent-ils être nuisibles pour la population ?

Réponse : Dr Réal Lacombe : Le dioxyde d'azote est un gaz qui, à haute concentration, est hautement toxique pour le système respiratoire. Tout dépend de sa concentration qui peut varier de moyenne à élevée. Le nuage orange (très élevé), c'est un gaz qui se dilue. Si les vents amenaient ce nuage orange vers la ville, ce serait très dangereux. Si ce nuage s'amenait vers la ville, ça pourrait apporter des problèmes graves. Il faut mieux documenter le risque que ça représente. Pour le moment, la Direction de la santé publique veut analyser et se documenter pour mieux répondre au besoin des gens. La densité faible des gaz sont incolores, il faut la documenter davantage afin d'évaluer les risques.

- 4) Question : Pierre Routhier : Puisqu'il n'existe aucune preuve, est-ce qu'il y a une raison de s'en préoccuper?

Réponse : Dr Réal Lacombe : Nous avons raison de nous en préoccuper, le risque est faible que ça se déplace et c'est peu probable que les gaz se dirigent vers la ville. Advenant le cas, une grande quantité de ce gaz Nox est toxique. Il faut arriver à beaucoup mieux documenter pour évaluer les émissions de gaz par la minière. Il faut être en mesure de mesurer les risques et produire des plans de gestion concernant ces risques.

- 5) Question : Monsieur Pierre Routhier : Qu'entendez-vous faire M. Lacombe en tant que directeur de la santé publique dans le cas qui nous intéresse?

Réponse : Dr Réal Lacombe : La première des choses, la Direction de la santé publique a une responsabilité d'informer la population des risques pour sa santé. Notre intention est d'informer la population de façon indépendante par ses propres moyens. Nous avons besoin d'information sur les capteurs de Nox, sur le bruit, sur les poussières, etc. Quand j'aurai cette information-là, elle sera validée, objective et scientifique et par la suite, la transmettre à la population. Deuxièmement, il faut documenter le risque avec des experts de différents domaines, soit de l'Institut nationale de santé publique et deux professionnels en environnement afin de m'aider à mieux documenter les risques sur la santé de la population en lien avec les activités de la mine et d'en informer la population.

- 6) Question : Monsieur Aimé St-Amant pose une question sur les dépassements de normes qui cause des fissures sur son immeuble situé rue Frontenac?

Réponse : Monsieur Denis Cimon dit que ce n'est pas les normes établies qui pourrait briser les structures. Il ne cache pas qu'ils ont dépassé les valeurs, mais que la grande majorité des chiffres sont en deçà des normes. Osisko regarde la situation et fera un constat et une évaluation afin de bien réagir. Il faut faire une enquête et une analyse qui va trouver les causes exactes. Ils vont faire un plan d'action par la suite. Il faut évaluer et comprendre le pourquoi.

- 7) Question : Monsieur Aimé St-Amant indique que pendant ce temps, c'est le citoyen qui paie les dommages.

Réponse : Monsieur Denis Cimon : Présentement il faut vérifier la qualité des sols avec un expert en bâtiment et voir l'impact. Osisko va retenir les services d'un expert universitaire d'ici deux semaines dans le domaine des vibrations et mesurer les conséquences à long terme et comment aborder cette problématique-là. Osisko va faire un suivi par la suite auprès de la population.

- 8) Question : Madame Josée Letendre : Vous faites attention au vent, le gaz Nox s'en va où, derrière vous, il y a la forêt, le lac, les gens... C'est eux qui reçoivent ça?

Réponse : Monsieur Denis Cimon fait référence au cas du sautage du 12 avril. Un vent 345°, nord-est, vers le parc à résidu et vers le bois et le Lac Fournière. La dispersion des gaz et la concentration est non-nocive. Même si les gaz se seraient dirigés vers la ville, la partie à l'état nocive demeure dans la fosse. La concentration de gaz à l'état nocif reste à l'intérieur de la fosse. Il n'y a pas de gaz nocif qui se disperse dans la ville parce que le vent est contraire. À une distance plus petite, ça fait longtemps que le gaz est dispersé.

- 9) Question : Madame Josée Letendre : Est-ce qu'il y a un plan d'urgence qui est déjà en place ou qui va s'organiser?

Réponse : Monsieur Jacques Auger : La Sécurité publique travaille avec la municipalité parce qu'elle a déjà son plan de mesures d'urgence s'il arrivait un événement. L'industrie a déjà son plan de mesures d'urgence également. Il reste à voir, dépendant de la problématique et des données soulevées par la Direction de la santé publique, s'il faudra mettre sur pied un plan spécifique adapté au cas par cas.

- 10) Question : Madame Esther Caron : Elle veut savoir qui sont les autorités dont on parle dans un article d'un journal régional au sujet du sautage du 12 avril dernier à l'effet que ça n'était pas dangereux pour la population?

Réponse : Madame Iracà du MDDEP répond que ce n'est pas son ministère qui a fait cette déclaration-là puisqu'il n'y a aucune mesure de prise pour mesurer ce genre de gaz-là. Ce sont eux qui ont reçu les premières plaintes sur ce sautage. Monsieur Lacombe confirme également que ce n'est pas son ministère non.

La question reste sans réponse et l'animateur de la soirée, Monsieur Serge Paquin, conseille à Madame Caron de vérifier auprès du journaliste qui a écrit l'article pour connaître la source.

- 11) Question : Madame Esther Caron : Sur quoi vous basez-vous pour dire que les gens autour du Lac Fournière ou que l'environnement ne courent aucun danger?

Réponse : Monsieur Denis Cimon : Nous nous basons sur le modèle de dispersion de quantité de gaz reconnu par l'industrie. Ce modèle de dispersion tient en compte le volume de gaz et les conditions météorologiques afin de calculer les combles de dispersion, entre autres, basé sur la direction du vent afin de mesurer les concentrations. Monsieur Cimon assure que les équipements de mesures des gaz sont commandés. Il y a un délai de 6 à 8 semaines pour recevoir les équipements.

- 12) Question : Madame Marie-Claire Piché : La question concerne les vibrations. Suite à une réunion en 2010 et selon les recommandations du rapport du BABE, Osisko s'était engagée à faire une étude géophysique. Une pré-étude avait déjà recommandée d'effectuer une étude des sols. Dans le sens des responsabilités sociales et environnementales, pourquoi vous faites votre étude de sol sur les zones sensibles maintenant et non lorsqu'elle avait été recommandée en 2010 par une firme d'expert? Est-ce que vous trouvez que c'est la bonne façon de fonctionner?

Réponse : Monsieur Denis Cimon dit que peu importe les études préliminaires qu'il aurait pu faire en 2009-2010, il aurait à réagir à la situation actuelle afin de déterminer le pourquoi des choses qui s'y passent maintenant. Qu'une personne, telle que M. St-Amant, lui demanderait une étude plus récente de la situation et des sommes seraient dépensées pour rien. Peu importe les études qui auraient été faites par le passé, il faudrait expliquer ce qui se passe maintenant. Il faut faire des tests maintenant et une étude de deux ans ne serait plus bonne. La situation de 2010 n'est pas la même qu'aujourd'hui et ce serait à recommencer. Il faut réagir à la situation actuelle et prendre nos responsabilités en conséquence.

- 13) Question : Madame Marie-Claire Piché : J'ai fait une demande au Comité de suivi pour obtenir un suivi sur les points suivants : suivis environnementaux, le sautage, les émanations de gaz, les vibrations, la poussière projetée, la qualité de l'air... À ce moment, on m'a répondu qu'on en savait pas plus que moi! Quel est le lien avec le Comité de suivi, avez-vous une transparence avec ce comité? Elle demande d'avoir une section sur le site Internet du Comité pour publier les suivis environnementaux et que les résultats soient publiés avec les chiffres sur le bruit, les dépassements, etc.

Réponse : Monsieur Denis Cimon n'a pas l'intention d'envoyer les tableaux de chiffres tel quel au Comité car tous ces rapports sont complexes et peuvent être utilisés hors contexte. Osisko est à préparer les données pour les présenter au Comité avec explication. Nous devons les simplifier car les gens vont mal les interprétés et ils vont toujours être en train de les réexpliquer aux gens. Ça va être présenté sous peu au Comité de suivi.

- 14) Question : Madame Marie-Claire Piché : Les résultats et le nombre d'infractions, tel le bruit, est-ce que la population va être mise au courant?

Réponse : Monsieur Denis Cimon : Nous allons les communiquer au Comité de suivi.

Commentaire : Monsieur Serge Paquin, du Comité de suivi a fait des démarches auprès du MDDEP afin d'obtenir les avis de non-conformités sur le bruit, la poussière et les vibrations. Le ministère à refuser de remettre ces informations. Il mentionne que la minière est sous enquête actuellement par le MDDEP. Il attend des nouvelles prochainement de la Commission à l'accès à l'information. Dès que le Comité de suivi aura toutes les informations, il va la diffuser au public. Toutefois, Osisko a démontré de l'ouverture à remettre l'information sur les données au conseil d'administration du Comité. Considérant que l'un des principaux rôles du Comité est d'informer la population, le CA du Comité optera sûrement de rendre public ces données si le décret gouvernemental n'est pas respecté.

- 15) Question : Monsieur Christian Tourangeau s'adresse au MDDEP : Quelle façon faites-vous les suivis des sautages? Est-ce que vous demandez les données à Osisko? Est-ce que ça fonctionne par plaintes, par dépassement?

Réponse : Madame Hélène Iracà du MDDEP : Les données de 128 décibels linéaires et 12.8mm/s ce sont les normes. En plus des restrictions ainsi que la direction des vents quant au sautage, les émissions de Nox (gaz orange), ce n'était pas ce qui avait été anticipées lors de l'étude environnementale. La minière va rajouter des équipements de mesure. De façon systématique, la minière nous transmet, selon des fréquences prévues à l'avance, le résultat de l'analyse des vibrations et de sous-pression lors des sautages et ceci en continu. Lorsqu'il y a des plaintes le ministère demande à recevoir plus rapidement les informations de la compagnie afin de répondre spécifiquement. L'ensemble des données sont remises au ministère. Nous établissons les dépassements en rapport aux normes et s'il y a dépassement, nous acheminons un avis de non-conformité et on demande des correctifs à Osisko afin de se conformer aux normes.

- 16) Question : Monsieur Bryan Coates : M. Lacombe, êtes-vous au courant que depuis que nous sommes en opération s'il y a eu des cas d'intoxication reliés à l'émanation de gaz Nox?

Réponse : Monsieur Lacombe : Aucun cas signalé d'intoxication dans les hôpitaux relié au Nox mais nous avons reçu des plaintes de gens qui ont mentionné qu'ils avaient été incommodés lors de sautages par des gaz causant des problèmes respiratoires. Toutefois, nous n'avons aucune raison de savoir si c'est le gaz Nox qui en est la cause. Selon la Loi, les intoxications aux gaz industriels doivent faire l'objet de déclarations obligatoires par les établissements de santé. Le cas échéant, la Direction de la santé publique doit faire enquête suite à ces déclarations.

- 17) Question : Monsieur Bryan Coates : Pour rassurer les gens, quels sont les symptômes reliés à l'empoisonnement ou à l'exposition au gaz Nox?

Réponse : Dr Lacombe : En ce qui concerne le risque il est principalement respiratoire au niveau des poumons. Le gaz Nox a un goût âcre à partir d'une concentration de 3 ppm, à 25 ppm il a de très sérieuse conséquence au niveau des poumons. Toutefois, nous ne possédons aucune donnée factuelle pour le dossier qui nous préoccupe. Nous devons attendre les données des capteurs de gaz pour mieux mesurer le risque.

- 18) Question : Madame Johanne Bilodeau : Lorsqu'on aperçoit ce fameux nuage orange, pour notre sécurité on fait quoi pour notre protection?

Réponse : Dr Lacombe : Le 1^{er} mai, la Direction régionale de la santé publique rencontrera une série d'experts en santé publique avec notre collègue aux communications en vue de faire paraître de l'information au cours des prochaines semaines. Nous prévoyons utiliser le P'tit Journal de Malartic pour diffuser l'information. Comme nous ne possédons pas présentement assez d'information sur les sortes de gaz, il cite en exemple le cas de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda. Dans le cas d'un bris d'un conduit d'acide sulfurique, les gens se renferment dans leur maison, porte et fenêtre fermées lorsque l'air est irrespirable. Pour le moment, si les gaz venaient à se diriger vers la ville de Malartic, la meilleure solution serait de se renfermer chez soi et attendre portes, fenêtres et climatisation fermées, de trente minutes à une heure tout dépend de la grosseur du nuage orange et de sa couleur. Il y a des plans d'urgence faite par la ville dans pareille situation. Il est toutefois difficile de confirmer les mesures d'urgence à déployer sans connaître les divers facteurs, principalement météorologique, qui pourraient influencer la vitesse de dissipation des gaz dans l'air.

Commentaire : Simon, un mineur d'expérience, fait un commentaire sur les gaz dans les galeries de mines. Il mentionne qu'anciennement, les mineurs apportaient un oiseau dans les galeries. Lorsque ce dernier s'évanouissait, c'était le signal de quitter la galerie. Il demande aux citoyens d'être vigilants s'ils trouvent un oiseau mort en ville et de rapporter ce cas à la municipalité.

- 19) Question : Madame Caroline Royal : Elle demande si on va avoir des résultats à moyen et à long terme de l'étude sur les gaz?

Réponse : Dr Lacombe : Dans un premier temps, nous procéderons rapidement à l'évaluation des risques sur la santé publique et documenter le dossier. Par la suite, comme expert en santé publique, il va surveiller comment évolue les poussières, les gaz dans les sautages et tous les risques qui pourraient en découler. Cette analyse se fera en continu, donc à moyen et long terme. Advenant que de nouveaux risques venaient à apparaître, la Direction de la santé publique avisera la population en conséquence car son mandat vise à protéger la santé de la population.

- 20) Question : Madame Caroline Royal : Est-ce que c'est plus dangereux pour un enfant?

Réponse : Dr Lacombe : C'est toujours plus dangereux pour les enfants d'être exposés au gaz. Les enfants et les personnes âgées sont plus sensible aux agents physiques et chimiques par ce qu'ils sont plus fragiles. En général, les facteurs de protection tiennent compte de l'ensemble de la population. Les normes sont établies pour les enfants et adaptées aux gens vulnérables. Advenant une catastrophe, il existe un plan d'urgence et les gens ne seront pas laissés à eux-mêmes.

- 21) Question : Madame Marie-Claire Piché : Compte tenu de la situation préoccupante et qu'aucun instrument de mesure de gaz n'est installé et qu'on ne peut pas documenter les effets potentiels, croyez-vous que les opérations de sautages à la Canadian Malartic devraient être suspendues?

Réponse : Dr Lacombe : Non, on n'a pas actuellement d'information suffisante pour décréter une mesure aussi sévère. Ce n'est pas le rôle de la Santé publique de prendre une telle décision. Je ne peux pas émettre d'opinion ce soir, mais il faut évaluer ce risque-là et transmettre l'information par la suite. C'est mon devoir de m'assurer qu'il n'y ait plus d'émanation de grande quantité de gaz découlant des opérations de la mine.

- 22) Question : Madame Marie-Claire Piché : C'est un gaz lourd, s'il y a peu de vent, est-ce que les employés dans la fosse pourraient être plus affectés?

Réponse : Dr Lacombe : Il est un peu plus préoccupé pour la santé des employés à première vue, mais toutefois, l'entreprise à un contrôle sur ses employés, elle à un plan de santé et de sécurité au travail. Il existe des détecteurs de gaz lorsque les employés descendent dans la fosse. S'il y a peu de vent, le gaz redescend et se disperse moins vite. Il existe des mesures de contrôle à la mine qui sont plus facile à établir. La mine a du matériel pour détecter les gaz existant ainsi que des masques de protection.

- 23) Question : Madame Marie-Claire Piché : Est-ce que des mesures spéciales ont été prises pour le personnel de la mine lors de ce sautage-là?

Réponse : Monsieur Denis Cimon : Oui c'a fait partie des procédures de tous les sautages à suivre, il y a toujours une zone de protection. On n'expose pas nos travailleurs au gaz.

- 24) Question : Madame Raymonde Chagnon : Est-ce que les résidents de Malartic seraient au courant comment on procède s'il y avait une urgence, avons-nous un plan d'urgence?

Réponse : M. Jacques Viger : Le plan d'urgence de la ville de Malartic est à l'Hôtel de ville et devrait être connu de la population. Tout dépend du type d'événement qui devrait se produire. Il faudra établir un plan d'urgence spécifique de ces gaz-là et faire les modifications du plan d'urgence en conséquence.

Réponse : Monsieur André Vezeau, maire de la ville de Malartic, dit que ses pompiers sont formés pour agir en conséquence. La ville travaille en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, le CHSLD, le CLSC, etc. En 30 minutes tout est mis en branle pour procéder aux mesures d'urgence.

- 25) Question : Monsieur Jacques Saucier demande un suivi concernant une correspondance du 28 février 2012 sur une expertise indépendante concernant l'identification de mesures et initiatives limitant les inconvénients et les impacts sur le milieu de vie de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert en milieu urbain. Cette initiative est pilotée par l'organisme Québec en mode solutions.

Réponse : Monsieur Serge Paquin a déposé la demande au mois de février dernier. Notre demande a été choisie avec 10 autres problématiques industrielles au Québec. Il a reçu un appel il y a deux semaines à l'effet que la demande avait été retirée temporairement de l'événement. Il appert que les gens de Québec Internationale, partenaire de l'événement, étaient chatouilleux à l'idée de discuter de cette problématique sans l'aval d'Osisko. Les responsables de l'événement devaient communiquer avec Osisko. Aucune nouvelle du côté d'Osisko mais Madame Thibault confirme qu'elle a laissé trois messages sans toutefois entrer en contact avec eux. Dès que le Comité de suivi aura des nouvelles, il en informera la population.

Mot de remerciement de l'animateur de la soirée

Fin de la réunion publique d'information À 20H58

Au cours de cette rencontre publique d'information du 18 avril 2012, les gens de la communauté ont pu poser des questions aux intervenants suivants :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
- Ministère de la Santé publique;
- Corporation minière Osisko;
- Comité de suivi Osisko Malartic

Au cours de l'année 2012, le Comité a entrepris des démarches auprès de la Corporation minière Osisko afin de tenir une session d'information concernant le bruit provenant de l'exploitation de la Canadian Malartic. Le MDDEP a souhaité assister à cette rencontre afin de s'assurer de la conformité et de l'exactitude de l'information. Une rencontre publique d'information, sur ce sujet qui préoccupe grandement les citoyens, est prévue en 2013.

Au cours des prochaines années, le Comité entend bien jouer son rôle visant à tenir informée la population sur les activités de la mine qui ont un impact sur la qualité de vie des citoyens. Voici certains sujets qui pourraient faire l'objet d'assemblées publiques d'information :

- Impacts sonores;
- Impacts sur la qualité de vie;
- Impacts sur l'eau;
- Fermeture de la mine et disposition de la fosse;
- Sécurité publique;
- Dynamisme de la vie communautaire;
- Aspects économiques.

ANNEXE 3
CHRONIQUES « LE COMITÉ DE SUIVI OSISKO VOUS INFORME! »